

**ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE
VIGILANCE ORANGE**

Date : 17/06/2026 Heure : 16h00

Météo-France a classé ce jour, le département du Doubs en VIGILANCE ORANGE en raison de la possibilité d'occurrence, dans les prochaines 24 heures, du phénomène suivant :

canicule

Mesdames et Messieurs les maires,

Météo-France a classé le département du Doubs en **vigilance météorologique orange**, à compter du jeudi 18 juin 2026 à 12h00.

Dans le cadre du plan ORSEC « gestion sanitaire d'une vague de chaleur », les services de l'État assurent la coordination des actions engagées pour faire face à cet épisode caniculaire. Des points de situation réguliers sont notamment organisés avec les services de l'Éducation nationale, les services d'incendie et de secours, l'Agence régionale de santé (ARS), ainsi que la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Face à cette situation de canicule sévère et durable, votre mobilisation est essentielle.

Je vous rappelle donc la nécessité de porter une attention particulière aux publics fragiles et/ou vulnérables (personnes sans abris, travailleurs, personnes âgées, population en habitats mal isolés, sportifs notamment de plein air, jeunes enfants ou enfants en centres de loisirs).

Les organisateurs de manifestation de plein air de diverses natures (festives, sportives, culturelles...) devront veiller à mettre en œuvre les mesures appropriées et le cas échéant à reporter la manifestation.

De plus, concernant les demandes d'aménagements horaires pour les chantiers de BTP, il est demandé une souplesse dans l'examen des demandes de dérogation qui émaneraient des entreprises.

Un point d'attention particulier devra être porté lors de la Fête de la Musique le dimanche 21 juin 2026 au regard des températures attendues :

Il vous est donc demandé d'être vigilants et notamment :

– d'informer les participants et le public des conditions météorologiques particulières ;

- de diffuser des recommandations par affichage ou sonorisation et indiquer les zones rafraîchies ou climatisées susceptibles d'accueillir du public ;
- d'augmenter les stocks de boissons fraîches ;
- de mettre à disposition des points d'eau potable pour le public ;
- de fermer certains accès au public s'ils sont trop exposés au soleil.

De manière plus générale, je vous remercie :

– de mettre en œuvre les mesures de vigilance et d'accompagnement adaptées : contact avec les personnes identifiées en s'appuyant notamment sur le registre nominatif communal des personnes vulnérables, organisation d'un accueil dans des locaux rafraîchis...

– de relayer les mesures informatives et les consignes de comportements à la population (documents ci-joints, visuels pouvant être affichés ou transmis à la population).

Je vous remercie également de transmettre à la préfecture chaque jour, avant 14h00, toutes tensions ou difficultés particulières rencontrées, liées à cet épisode de canicule, par courriel à l'adresse suivante : pref-defense-protection-civile@doubs.gouv.fr

et, uniquement si vous avez mis en place des mesures spécifiques :

– un bilan des mesures prises chaque jour notamment des actions d'assistance aux personnes isolées avec éventuellement recours ou non du registre communal, des contacts pris avec associations agréées de sécurité civile, du centre d'appel dédié, du déclenchement ou mise en veille des PCA/PCC/PCS.

Vous pouvez vous tenir informés de l'évolution de l'événement en consultant les répondants téléphoniques de Météo France (08 99 71 02 25), du service gratuit Vigilance Météo France (05 67 22 95 00) et le site internet www.meteo.fr.

Cordialement

Pour le Préfet du Doubs,
Sur ordre du membre du corps préfectoral de permanence,
L'agent d'astreinte du SIDPC,

MESSAGE D'ALERTE MIS EN LIGNE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE DU DOUBS